MAAMAR | מאמר

צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפָּדֶה

« Tsion sera rachetée par la justice »

Chabbat 'Hazon, Chabbat Dévarim, veille de Ticha Beav 5741 [1981]

Hébreu
texte intégral, vocalisé

Français
traduction littérale en regard

Explications
encadrés adaptés de Simply Chassidus et synthèse

Hassiduité — traduction et vocalisation assistées par intelligence artificielle, relues par une seconde intelligence artificielle. Texte hébreu : éditions Kehot, via chabad.org. Le Rabbi a dit ce maamar en 5741. Traduction française littérale en regard ; les encadrés explicatifs sont adaptés du travail de Simply Chassidus.

בס"ד. ש"פ דְּבָרִים, שַׁבַּת חֲזוֹן, עֶרֶב תִּשְׁעָה בְּאָב ה'תשמ"א צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפָּדֶה וְשָׁבֶיהָ בִּצְדָקָה

Avec l'aide du Ciel. Chabbat de la paracha Devarim, Chabbat 'Hazon, veille du 9 Av 5741 [1981] « Tsion sera délivrée par le jugement, et ceux qui y reviennent [vechavéha] par la tsédaka »

Ce maamar a été prononcé le Chabbat 'Hazon 5741 [1981]. C'est le Chabbat qui précède Ticha BeAv, et cette année-là il tombait la veille même du jeûne. Le Rabbi part du dernier verset [passouk] de la lecture tirée des Prophètes [haftara] de ce Chabbat. Yechayahou y reprend d'abord le peuple pour ses fautes. Il annonce ensuite que Hachem le délivrera de la galout [l'exil] s'il corrige sa conduite. Le Rabbi ouvre le maamar par plusieurs questions, qu'il emprunte à un maamar de l'Admour Rachab de 5674 [1913-1914].

צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפָּדֶה ושבי' בִּצְדָקָה, וּמְדַיֵּק אדמו"ר (מהורש"ב) נ"ע בְּמַאֲמָרוֹ ד"ה זֶה דִּשְׁנַת עדר"ת, הֲרֵי הַכַּוָּנָה בְּצִיּוֹן כָּאן הִיא לֹא עַל עִיר צִיּוֹן [בִּפְרָט] אֶלָּא עַל [כְּלָלוּת] יִשְׂרָאֵל, וְלָמָּה אוֹמֵר צִיּוֹן.

« **Tsion sera délivrée par le jugement, et ses chavéha par la tsédaka.** » L'Admour Rachab, que son âme repose en Éden, relève une précision dans son maamar qui commence par ces mots, de l'année 5674 [1914] : ici, Tsion ne désigne pas la ville de Tsion [en particulier], mais [l'ensemble d']Israël. Pourquoi le verset [passouk] dit-il alors « Tsion » ?

D'ordinaire, Tsion désigne Yerouchalayim ou les Juifs qui y vivent. Ici, selon l'Admour Rachab, le mot désigne le peuple juif tout entier. D'où la première question : pourquoi le passouk choisit-il précisément le nom de « Tsion » pour désigner le peuple ?

וְגַם מְדַיֵּק מ"ש ושבי' גו', מִי הֵם שבי'.

Il relève aussi ce qui est dit : « et ses chavéha », etc. Qui sont ses chavéha ?

Deuxième question : qui le passouk désigne-t-il par « ceux des siens qui reviennent » ?

[**וְיֵשׁ** לוֹמַר, שֶׁגַּם דִּיּוּק זֶה (מִי הֵם שבי') הוּא ע"פ מַה שֶׁאוֹמֵר לפנ"ז שֶׁהַכַּוָּנָה בְּצִיּוֹן כָּאן הִיא עַל כְּלָלוּת יִשְׂרָאֵל. דְּיֵשׁ מְפָרְשִׁים שֶׁצִּיּוֹן קאי עַל עִיר צִיּוֹן ושבי' קאי עַל יִשְׂרָאֵל. אֲבָל לְהַפֵּרוּשׁ (שֶׁבְּהַמַּאמָר) שֶׁצִּיּוּן קאי עַל יִשְׂרָאֵל, מַה הֵם שְׁנֵי הַסוּגִים דְּצִיּוֹן ושבי'].

[**On peut dire** que cette précision aussi (qui sont ses chavéha) découle de ce qu'il a dit juste avant : Tsion désigne ici l'ensemble d'Israël. En effet, certains commentateurs expliquent que Tsion se rapporte à la ville de Tsion, et chavéha à Israël. Mais selon l'explication (du maamar), où Tsion se rapporte à Israël, quelles sont les deux catégories, Tsion et chavéha ?]

Le Rabbi s'arrête un instant sur l'origine de cette deuxième question. Certains commentateurs, comme le Kli Yakar, lisent « Tsion » comme la ville et « ceux qui reviennent » comme les Juifs qui l'habitent. Avec cette lecture, la question ne se poserait pas. Mais si Tsion désigne déjà le peuple, le passouk nomme les Juifs deux fois. Il faut donc savoir quelles sont les deux catégories de Juifs que recouvrent ces deux termes.

וְגַם מהו"ע שֶׁפְּדִיַּת צִיּוֹן תהי' בְּמִשְׁפָּט והפדי' שֶׁל שבי' בִּצְדָקָה.

Il demande aussi ce que signifie le fait que la délivrance de Tsion se fera par le jugement, et celle de ses chavéha par la tsédaka.

Troisième question : pourquoi ces deux catégories ne sont-elles pas délivrées de la même manière, Tsion par la justice et ceux qui reviennent par la tsédaka ?

ב) וּנְקֻדַּת הַבֵּיאוּר (ע"פ הַמְבוֹאָר בִּרְשִׁימוֹת הצ"צ עה"פ וּבְמַאֲמַר הנ"ל), דְּצִיּוֹן קאי עַל יִשְׂרָאֵל הָעוֹסְקִים בַּתּוֹרָה וּמִצְוֹת, ונק' בְּשֵׁם צִיּוֹן לְפִי שֶׁהֵם מְצֻיָּנִים בתומ"צ.

2. **Le point central de l'explication** (d'après ce qui est exposé dans les Réchimot du Tséma'h Tsédek sur ce passouk et dans le maamar précité) est le suivant : Tsion désigne Israël, ceux qui s'adonnent à la Torah et aux mitsvot. Ils sont appelés du nom de Tsion parce qu'ils sont distingués [metsouyanim] dans la Torah et les mitsvot.

Les réponses viennent du Tséma'h Tsédek et de l'Admour Rachab. Voici la réponse à la première question : « Tsion » est apparenté à metsouyanim, « distingués ». Le mot désigne les Juifs qui se consacrent exclusivement à la Torah et aux mitsvot, c'est-à-dire les les justes [tsadikim].

[וְכִדְאִיתָא בִּירוּשַׁלְמִי עה"פ וָאָשִׂים דְּבָרַי בְּפִיךָ וּבְצֵל יָדִי כִּסִּיתִיךָ לִנְטוֹעַ שָׁמַיִם וְלִיסֹד אָרֶץ וְלֵאמֹר לְצִיּוֹן עַמִּי אַתָּה, חָזַרְנוּ עַל כָּל הַמִּקְרָא וְלֹא מָצָאנוּ שֶׁנִּקְרְאוּ יִשְׂרָאֵל צִיּוֹן אֶלָּא זֶה (שֶׁנֶּאֱמַר) וְלֵאמֹר לְצִיּוֹן עַמִּי אַתָּה.

[**Comme on le trouve** dans le Yerouchalmi sur le passouk « J'ai mis Mes paroles dans ta bouche, Je t'ai abrité à l'ombre de Ma main, pour planter les cieux, fonder la terre et dire à Tsion : “Tu es Mon peuple” » : « Nous avons parcouru tout le Mikra [le texte du Tanakh], et nous n'avons trouvé Israël appelé Tsion qu'ici (où il est dit) : “et dire à Tsion : Tu es Mon peuple”. »

Le Yerouchalmi vient appuyer ce lien. Il cite le passouk « J'ai placé Mes paroles dans ta bouche… pour dire à Tsion : “Tu es Mon peuple” », puis remarque que c'est le seul endroit du Tanakh où les Juifs sont appelés « Tsion ».

וְיָדוּעַ הַבֵּיאוּר בָּזֶה, דְּבַפָּסוּק זֶה מְדַבֵּר בג' הַדְּבָרִים שֶׁעֲלֵיהֶם הָעוֹלָם עוֹמֵד, תּוֹרָה עֲבוֹדָה וגמ"ח. וָאָשִׂים דְּבָרַי בְּפִיךָ זוֹ תּוֹרָה, וּבְצֵל יָדִי כִּסִּיתִיךָ זוֹ גמ"ח, לִנְטוֹעַ שָׁמַיִם וְלִיסֹד אָרֶץ אֵלּוּ הַקָּרְבָּנוֹת (כִּדְאִיתָא בִּירוּשַׁלְמִי שָׁם). וְזֶהוּ לֹא מָצָאנוּ שֶׁנִּקְרְאוּ יִשְׂרָאֵל צִיּוֹן אֶלָּא זֶה, כִּי זֶה שֶׁיִּשְׂרָאֵל נק' בְּשֵׁם צִיּוֹן הוּא ע"י שֶׁעוֹסְקִים בַּתּוֹרָה עֲבוֹדָה וגמ"ח, שֶׁהֵם כְּלָלוּת כָּל התומ"צ].

L'explication en est connue : ce passouk parle des trois choses sur lesquelles le monde repose, la Torah, la avoda [service de D.ieu] et les actes de bonté [guemilout 'hassadim]. « J'ai mis Mes paroles dans ta bouche », c'est la Torah. « Je t'ai abrité à l'ombre de Ma main », ce sont les actes de bonté. « Pour planter les cieux et fonder la terre », ce sont les offrandes [korbanot] (comme on le trouve dans le Yerouchalmi, au même endroit). D'où les mots « nous n'avons trouvé Israël appelé Tsion qu'ici » : si Israël porte le nom de Tsion, c'est parce qu'il s'adonne à la Torah, au service et aux actes de bonté, qui constituent l'ensemble de la Torah et des mitsvot.]

La 'Hassidout explique que ce passouk évoque les trois domaines fondamentaux de la Torah et des mitsvot. « Mes paroles dans ta bouche », c'est la Torah, qui s'étudie à voix haute. « L'ombre de Ma main », ce sont les actes de bonté, car la tsédaka se donne de la main. « Planter les cieux et fonder la terre », ce sont les offrandes [korbanot], auxquels correspond la prière, car les cieux et la terre subsistent par leur mérite. Tsion désigne donc les tsadikim engagés tout entiers dans ces trois domaines.

ושבי' הֵם אֵלּוּ שֶׁאֵינָם עוֹסְקִים בַּתּוֹרָה, שֶׁהֵם בשבי' מַמָּשׁ [ושבי' מִלְּשׁוֹן שבי'] בְּהַגּוּף ונה"ב.

Les chavéha, eux, sont ceux qui ne s'adonnent pas à la Torah. Ils sont véritablement en captivité [chavéha vient de chévi, captivité], dans le corps et le Néfech habéhémit.

Voici la réponse à la deuxième question : « ceux qui reviennent » sont les Juifs qui ne se consacrent pas entièrement et constamment à la Torah et aux mitsvot. Le mot ושבי' peut d'ailleurs se lire aussi « ses captifs ». De fait, un tel Juif est tenu captif par les désirs de son corps et de son âme animale.

וְזֶהוּ צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפָּדֶה ושבי' בִּצְדָקָה, שהפדי' שֶׁל הָעוֹסְקִים בַּתּוֹרָה הִיא בְּמִשְׁפָּט, ע"פ שׁוּרַת הַדִּין, משא"כ הפדי' שֶׁל שבי' הִיא בְּתוֹרַת צְדָקָה.

Tel est le sens de « Tsion sera délivrée par le jugement, et ses chavéha par la tsédaka » : la délivrance de ceux qui s'adonnent à la Torah se fait par le jugement, selon la stricte règle du droit, alors que la délivrance des chavéha se fait au titre de la tsédaka.

D'où la réponse à la troisième question. Les tsadikim ont gagné leur délivrance en toute équité : Tsion est délivrée « par la justice ». Les autres ne l'ont pas méritée par un accomplissement parfait de la Torah et des mitsvot. Leur délivrance relève donc de la tsédaka, un don que l'on n'a pas mérité.

וְהֲגַם שֶׁגַּם פְּדִיָּתָם שֶׁל אֵלּוּ שֶׁהֵם בשבי' בְּהַגּוּף ונה"ב תהי' ע"י הַתְּשׁוּבָה, דְּאֵין יִשְׂרָאֵל נִגְאָלִין אֶלָּא בִּתְשׁוּבָה וְהִבְטִיחָה תּוֹרָה שֶׁסּוֹף יִשְׂרָאֵל לַעֲשׂוֹת תְּשׁוּבָה בְּסוֹף גָּלוּתָן ו(עי"ז) מִיָּד הֵן נִגְאָלִין

Certes, ceux qui sont captifs du corps et de l'âme animale seront eux aussi délivrés par la téchouva, car « Israël n'est délivré que par la téchouva », et « la Torah a promis qu'Israël finira par faire téchouva à la fin de son exil, et (de ce fait) ils sont aussitôt délivrés »

Reste une difficulté. De nombreux textes lient la délivrance à la téchouva : « Les Juifs ne seront délivrés que par la téchouva », ou encore : « À la fin de la galout, ils feront téchouva et seront aussitôt délivrés. » Ceux qui reviennent semblent donc gagner, eux aussi, leur délivrance. Pourquoi ne serait-elle pas méritée ?

[וְיֵשׁ לוֹמַר, דְּזֶהוּ הַקֶּשֶׁר שֶׁל הַפֵּרוּשׁ ושבי' מִלְּשׁוֹן שבי' עִם הַפֵּרוּשׁ דושבי' הוּא עוֹשֵׂי תְּשׁוּבָה (ושבי' מִלְּשׁוֹן תְּשׁוּבָה), כִּי פְּדִיַּת שבי' מִלְּשׁוֹן שבי' הוּא ע"י שֶׁיַּעֲשׂוּ תְּשׁוּבָה],

[**On peut dire** que c'est là le lien entre l'explication de chavéha au sens de chévi [captivité] et celle qui voit dans chavéha ceux qui font téchouva (chavéha au sens de téchouva) : les chavéha, au sens de captifs, sont délivrés parce qu'ils feront téchouva],

Au passage, le Rabbi note que cette idée relie les deux sens de ושבי' : ceux que leur corps et leur âme animale tiennent captifs sont délivrés parce qu'ils reviennent, par la téchouva.

הֲרֵי זֶה שֶׁתְּשׁוּבָה מְכַפֶּרֶת אֵינוֹ ע"פ מִשְׁפָּט, אֶלָּא חֶסֶד וּצְדָקָה דהקב"ה.

mais si la téchouva obtient le pardon, ce n'est pas en vertu du jugement : c'est la bonté ['Hessed] et la tsédaka de HaKadoch Barou'h Hou.

La réponse tient en ceci : que la téchouva produise son effet relève déjà de la tsédaka. Si Hachem conduisait le monde selon la seule justice, elle n'aurait aucune place. La téchouva demande un effort, mais son efficacité reste un don.

אֶלָּא שאעפ"כ, הפדי' דשבי' הִיא לְמַעְלָה מהפדי' דְּצִיּוֹן, כִּי עִנְיַן הַמִּשְׁפָּט הוּא מְדִידָה וְהַגְבָּלָה, משא"כ צְדָקָה הִיא לְמַעְלָה מֵהַגְבָּלָה.

Et pourtant, la délivrance des chavéha est supérieure à celle de Tsion. En effet, le jugement relève de la mesure et de la limitation, alors que la tsédaka est au-delà de toute limitation.

On pourrait croire que la délivrance des tsadikim dépasse celle des ceux qui reviennent vers Hachem [baalei téchouva]. Le Rabbi montre que c'est l'inverse. La justice mesure exactement ce que chacun mérite : la délivrance qui en découle est mesurée, donc limitée. La tsédaka ne tient pas compte des mérites de celui qui reçoit : la délivrance qui en découle est illimitée.

Comme l'explique le maamar, le jugement est la lumière qui reste dans les limites des récipients [kelim], et la tsédaka est la lumière séparée [or chébéhavdala], qui ne vient que sous forme de tsédaka. C'est pourquoi la lumière attirée vers les tsadikim, dont la délivrance se fait par le jugement, est la lumière qui reste dans les limites des récipients.

וְכַמְבוֹאָר בְּהַמַּאֲמָר, שֶׁמִּשְׁפָּט הוּא הָאוֹר שֶׁבְּגֶדֶר הַכֵּלִים, וּצְדָקָה הוּא הָאוֹר שֶׁבַּהַבְדָּלָה שֶׁבָּא רַק בְּאֹפֶן שֶׁל צְדָקָה. וְלָכֵן, הָאוֹר שֶׁנִּמְשָׁךְ לְצַדִּיקִים שֶׁפְּדִיָּתָם הִיא בְּמִשְׁפָּט, הוּא הָאוֹר שֶׁבְּגֶדֶר הַכֵּלִים.

L'Admour Rachab le dit dans les termes de la Kabbalah, ceux de la lumière [Or] et des récipients [kelim] qui la reçoivent. La délivrance par la justice correspond à une lumière inférieure, ajustée aux limites du récipient. La délivrance par la tsédaka correspond à une lumière supérieure, sans rapport avec ces limites. Les tsadikim ne reçoivent donc que la première.

[**Autrement dit**, le fait que leur délivrance se fasse par le jugement comporte deux aspects. Premièrement, ils n'ont pas besoin de tsédaka, puisque cela leur revient en droit. Deuxièmement, le jugement en lui-même exclut la tsédaka, comme le dit le passouk : « Vous ne ferez pas acception de personnes dans le jugement », ce que Rachi explique ainsi : « que tu ne dises pas : celui-ci est pauvre, etc., et c'est une mitsva de subvenir à ses besoins »].

[וְהַיְינוּ דְּזֶה מַה שֶׁפְּדִיָּתָם הִיא בְּמִשְׁפָּט, יֵשׁ בָּזֶה שְׁנֵי עִנְיָנִים. א', שֶׁאֵין זְקוּקִים לִצְדָקָה, כֵּיוָן שֶׁמַּגִּיעַ לָהֶם ע"פ דִּין. ב', שֶׁעִנְיַן הַמִּשְׁפָּט שׁוֹלֵל צְדָקָה, כמ"ש לֹא תַכִּירוּ פָּנִים בְּמִשְׁפָּט, ופירש"י שֶׁלֹּא תֹאמַר זֶה עָנִי הוּא כו' וּמִצְוָה לְפַרְנְסוֹ].

Le Rabbi tire deux conséquences de cette délivrance par la justice. D'abord, les tsadikim n'ont pas besoin de la tsédaka : leurs actes leur donnent droit à la délivrance. Ensuite, la justice exclut toute place pour la tsédaka. Rachi commente en ce sens « vous ne ferez pas preuve de partialité dans le jugement » : le juge ne doit pas donner gain de cause à un plaideur parce qu'il est pauvre.

Et la lumière attirée vers les ceux qui reviennent vers Hachem [baalei téchouva], dont la délivrance se fait par la tsédaka, est la lumière séparée.

וְהָאוֹר שֶׁנִּמְשָׁךְ לבע"ת שֶׁפְּדִיָּתָם הִיא בִּצְדָקָה, הוּא הָאוֹר שֶׁבַּהַבְדָּלָה.

À l'inverse, les baalei téchouva, délivrés par la tsédaka, reçoivent la lumière supérieure, sans rapport avec les limites du récipient.

3. **Or**, il existe encore une autre explication de vechavéha : chavéha vient de hachava [le fait de ramener], le retour depuis le lieu de l'exil [gola]. En effet, le terme hachava [surtout juxtaposé au mot tipadé qui

ג) וְהִנֵּה יֵשׁ עוֹד פֵּירוּשׁ בושבי', דשבי' הוּא מִלְּשׁוֹן הֲשָׁבָה, הַהֲשָׁבָה מִן הַגּוֹלָה. דְּלָשׁוֹן הֲשָׁבָה [וּבִפְרָט כַּאֲשֶׁר הוּא בִּסְמִיכוּת לְתֵבַת

תִּפָּדֶה שלפנ"ז] מוֹרֶה שֶׁגַּם לִפְנֵי הַהֲשָׁבָה אֵינוֹ בְּגָלוּת, וְרַק שֶׁהוּא נִמְצָא בְּמָקוֹם אַחֵר (מָקוֹם הַגּוֹלָה) וְצָרִיךְ לַחֲזוֹר וְלָשׁוּב לִמְקוֹמוֹ.

le précède] indique que, même avant ce retour, la personne n'est pas en exil [galout] : elle se trouve seulement dans un autre lieu (le lieu de la gola), et doit revenir et retourner à sa place.

Après « ses captifs » et « ceux qui reviennent », le Rabbi propose une troisième lecture de ושבי' : « ceux qui sont ramenés ». Ces Juifs auraient seulement besoin d'être ramenés physiquement de la galout, sans être vraiment dans un état de galout.

ועפ"ז שבי' הֵם נַעֲלִים יוֹתֵר מֵאֵלּוּ שֶׁנֶּאֱמַר עֲלֵיהֶם תִּפָּדֶה. כִּי לְשׁוֹן פדי' נוֹפֵל עַל מִי שֶׁהוּא בְּגָלוּת (משא"כ בָּזֶה שֶׁהוּא רַק נִמְצָא בִּמְקוֹם הַגּוֹלָה) וְצָרִיךְ לפדי' מֵהַגָּלוּת.

Dans ce sens, les chavéha sont plus élevés que ceux dont il est dit tipadé [« sera délivrée »]. Car le terme de délivrance [pediya] s'applique à celui qui est en galout (ce qui n'est pas le cas de celui qui se trouve seulement au lieu de la gola), et qui a besoin d'être délivré de la galout.

Lus ainsi, ils sont au-dessus de ceux qui doivent être « délivrés ». La délivrance suppose en effet qu'on soit réellement en galout et qu'il faille un processus pour en sortir.

וְצָרִיךְ לְהָבִין, הֵיאַךְ שַׁיָּךְ שֶׁפְּדִיָּתָם שֶׁל אֵלּוּ שֶׁהֵם בְּגָלוּת הִיא בְּמִשְׁפָּט (ע"פ שׁוּרַת הַדִּין), וְהַהֲשָׁבָה שֶׁל אֵלּוּ שֶׁנִּמְצָאִים רַק בִּמְקוֹם הַגּוֹלָה (שֶׁהֵם נַעֲלִים יוֹתֵר) הִיא בִּצְדָקָה.

Il faut alors comprendre : comment est-il possible que la délivrance de ceux qui sont en galout se fasse par le jugement (selon la stricte règle du droit), et que le retour de ceux qui se trouvent seulement au lieu de la gola (et qui sont plus élevés) se fasse par la tsédaka ?

Cette lecture soulève une difficulté. Ceux qui sont réellement en galout seraient délivrés par la justice. Ceux qui s'y trouvent seulement, d'un niveau plus élevé, auraient besoin de la tsédaka. Quatrième question : n'est-ce pas l'inverse ? Les premiers ne devraient-ils pas avoir besoin de la tsédaka, et les seconds mériter leur délivrance en toute justice ?

וְגַם צָרִיךְ לְהָבִין, מִי הֵם שְׁנֵי הַסּוּגִים שֶׁעֲלֵיהֶם נֶאֱמַר תִּפָּדֶה ושבי'. הֲרֵי תִּפָּדֶה נֶאֱמַר בְּנוֹגֵעַ לְצִיּוֹן שֶׁקָּאֵי (כנ"ל) עַל יִשְׂרָאֵל הָעוֹסְקִים בתומ"צ, ואעפ"כ הֵם בְּגָלוּת וּצְרִיכִים לפדי', וּמַהִי זְכוּתָם שֶׁל אֵלּוּ שנק' בְּשֵׁם שבי' שֶׁאֵינָם בְּגָלוּת.

Il faut aussi comprendre qui sont les deux catégories désignées par tipadé et chavéha. Car tipadé est dit de Tsion, qui se rapporte (comme on l'a vu plus haut) à Israël, ceux qui s'adonnent à la Torah et aux mitsvot. Ils sont pourtant en galout et ont besoin d'être délivrés. Quel est donc le mérite de ceux qu'on appelle chavéha, qui ne sont pas en galout ?

Cinquième question, en deux volets. Qui sont ces « ramenés », et pourquoi suffit-il de les ramener ? Et pourquoi les Juifs « Tsion », qui se consacrent à la Torah et aux mitsvot, doivent-ils passer par un processus de délivrance ? Pour répondre, le Rabbi va montrer comment la galout affecte le corps et l'âme du Juif, et quel rapport elle entretient avec le but ultime de la descente de l'âme dans ce monde.

בְּגָלוּת הִיא בְּמִשְׁפָּט (ע"פ שׁוּרַת הַדִּין), וְהַהֲשָׁבָה שֶׁל אֵלּוּ שֶׁנִּמְצָאִים רַק בִּמְקוֹם הַגּוֹלָה (שֶׁהֵם נַעֲלִים יוֹתֵר) הִיא בִּצְדָקָה. וְגַם צָרִיךְ לְהָבִין, מִי הֵם שְׁנֵי הַסּוּגִים שֶׁעֲלֵיהֶם נֶאֱמַר תִּפָּדֶה ושבי'. הֲרֵי תִּפָּדֶה נֶאֱמַר בְּנוֹגֵעַ לְצִיּוֹן שֶׁקָּאֵי (כנ"ל) עַל יִשְׂרָאֵל הָעוֹסְקִים בתומ"צ, ואעפ"כ הֵם בְּגָלוּת וּצְרִיכִים לפדי', וּמַהִי זְכוּתָם שֶׁל אֵלּוּ שנק' בְּשֵׁם שבי' שֶׁאֵינָם בְּגָלוּת.

En galout, est « par le jugement » (selon la stricte rigueur de la loi), tandis que le retour [hachava] de ceux qui se trouvent seulement au lieu de l'exil (et qui sont plus élevés) se fait « par la tsédaka ». Il faut aussi comprendre qui sont les deux catégories dont il est dit « sera délivrée » [tipadé] et « ceux qui y reviennent » [vechavéha]. En effet, « sera délivrée » est dit à propos de Tsion, qui désigne (comme on l'a vu plus haut) Israël qui s'occupe de la Torah et des mitsvot. Malgré cela, ils sont en galout et ont besoin de délivrance [pediya]. Quel est alors le mérite de ceux qui portent le nom de « ceux qui y reviennent » [chavéha], qui ne sont pas en galout ?

ד) וְיוּבַן בְּהַקְדִּים הַמְבוֹאָר בְּהַמַּאֲמָר , דְּעִנְיַן גָּלוּת ושבי' שַׁיָּךְ דַּוְקָא בְּהַכֵּלִים, לִהְיוֹתָם בבחי' מְצִיאוּת דָּבָר, משא"כ בְּהָאוֹר, שֶׁהוּא בבחי' אַיִן, אֵין שַׁיָּךְ גָּלוּת.

On le comprendra à la lumière de ce qui est expliqué dans le maamar : la notion de galout et de captivité [chivya] ne concerne précisément que les récipients [kelim], parce qu'ils sont au niveau d'« existence d'une chose » [metsiout davar]. Il n'en va pas de même de la lumière : elle est au niveau de « néant » [ayin], et la galout ne s'applique pas à elle.

Être en galout, c'est être placé dans un milieu étranger, coupé de son foyer. Sur le plan spirituel, c'est être séparé de sa source dans la sainteté et ne plus pouvoir s'exprimer pleinement. Or la lumière ne peut pas être en galout. Si l'on appelle « lumière » la révélation divine, c'est notamment parce qu'elle reste toujours liée à sa source, comme la lumière physique disparaît dès qu'on éteint l'interrupteur. Toute son existence consiste à révéler sa Source : on la dit davouk [attachée], ayin [néant, sans existence propre] ou batel [annulée devant sa source]. Les récipients, eux, viennent de la capacité de Hachem à se limiter et à se voiler. Ils paraissent séparés de leur Source, comme une existence indépendante et limitée. C'est à eux que s'applique la galout.

וְעִנְיָן זֶה (דְּבֵאוּר אֵין שַׁיָּךְ גָּלוּת) מוּבָן גַּם בְּפַשְׁטוּת. שֶׁהֲרֵי מְעַט אוֹר דּוֹחֶה הַרְבֵּה מִן הַחוֹשֶׁךְ, וְהַיְינוּ דְּגַם לְאַחֲרֵי יְרִידַת וְהַמְשָׁכַת

Ce point (que la galout ne s'applique pas à la lumière) se comprend aussi au sens simple. Car « un peu de lumière repousse beaucoup d'obscurité ». Autrement dit, même après la descente et l'épanchement de la lumière au niveau de la mesure et de la li-

הָאוֹר בבחי' מְדִידָה וְהַגְבָּלָה , גַּם אָז הוּא דּוֹחֶה אֶת הַחוֹשֶׁךְ, וְעַד שֶׁאֲפִילוּ מְעַט אוֹר דּוֹחֶה הַרְבֵּה חוֹשֶׁךְ.

mitation, même alors elle repousse l'obscurité, au point que même un peu de lumière repousse beaucoup d'obscurité.

Le Rabbi ajoute que cela se comprend aussi très simplement. Dans le Tanya, l'Admour Hazakène dit : « Un peu de lumière repousse beaucoup d'obscurité. » Parler de « peu » montre qu'il s'agit d'une lumière inférieure, déjà ajustée aux limites de la création. Et pourtant, elle repousse beaucoup d'obscurité.

וִיתֵירָה מִזּוֹ, שֶׁהַחֹשֶׁךְ נִדְחֶה מִמֵּילָא מִפְּנֵי הָאוֹר. [דְּבִתְחִלַּת הַבְּרִיאָה הָיוּ אוֹר וְחוֹשֶׁךְ מִשְׁתַּמְּשִׁים בְּעִרְבּוּבְיָא, אֲבָל לְאַחֲרֵי שֶׁוִּיבְדֵּל אֱלֹקִים בֵּין הָאוֹר וּבֵין הַחוֹשֶׁךְ, הַחוֹשֶׁךְ נִדְחֶה מִפְּנֵי הָאוֹר]. וּמִזֶּה מוּבָן גַּם בְּפַשְׁטוּת, דְּבֵאוּר אֵין שַׁיָּךְ עִנְיַן הַגָּלוּת, כִּי הַחוֹשֶׁךְ (דְּהַגָּלוּת) נִדְחֶה מִפְּנֵי הָאוֹר.

Bien plus : l'obscurité est repoussée d'elle-même devant la lumière. [Au commencement de la création, en effet, la lumière et l'obscurité servaient pêle-mêle ; mais après que « D.ieu sépara la lumière de l'obscurité », l'obscurité est repoussée devant la lumière.] On comprend aussi par là, au sens simple, que la notion de galout ne s'applique pas à la lumière, car l'obscurité (de la galout) est repoussée devant la lumière.

Plus encore : elle le fait d'elle-même, sans effort. Il n'en a pas toujours été ainsi. Selon Rachi, au commencement de la création, la lumière et l'obscurité « servaient pêle-mêle ». Pour la 'Hassidout, la capacité de Hachem à se révéler et Sa capacité à se voiler étaient alors deux expressions égales de Son Essence. Puis Elokim sépara la lumière de l'obscurité : c'est la contraction, occultation [tsimtsoum]. Dès lors, l'obscurité est devenue un voilement de la Divinité, que la lumière repousse d'elle-même. Là où la lumière est présente, la galout n'a donc pas de place.

וְהִנֵּה עד"ז הוּא גַּם בַּנְּשָׁמָה וְגוּף, שֶׁהֵם דּוּגְמַת אוֹר וּכְלִי. וְכַיָּדוּעַ מַאֲמַר כ"ק מו"ח אדמו"ר שֶׁרַק הַגּוּף הוּא בְּגָלוּת וְלֹא הַנְּשָׁמָה.

Or, il en va de même de l'âme [Nechama] et du corps, qui sont à l'image de la lumière et du récipient. On connaît d'ailleurs la parole de Sa Sainteté mon beau-père l'Admour : seul le corps est en galout, et non l'âme.

Le Rabbi applique ces notions à l'homme. La 'Hassidout compare l'âme [Nechama] et le corps à la lumière et au récipient. D'où la parole du Rabbi précédent : « Seul le corps est en galout, pas l'âme. »

וְהַיְינוּ, דַּהֲגַם שֶׁהַנְּשָׁמָה הִיא מְלוּבֶּשֶׁת בַּגּוּף וְהַגּוּף הוּא בְּגָלוּת, מ"מ בְּנוֹגֵעַ לְהַנְּשָׁמָה אֵין זֶה עִנְיָן שֶׁל גָּלוּת. וְרַק שֶׁמִּצַּד זֶה שֶׁהַגּוּף הוּא בְּגָלוּת, הַנְּשָׁמָה שֶׁמְּלֻבֶּשֶׁת בּוֹ הִיא נִמְצֵאת שֶׁלֹּא

Autrement dit, bien que l'âme soit revêtue d'un corps et que le corps soit en galout, cela ne constitue pas un exil pour l'âme. Simplement, du fait que le corps est en galout, l'âme qui y est revêtue se trouve hors de sa place et a besoin d'un retour. C'est ce que

disent nos Sages, de mémoire bénie : « Je dors en galout, mais mon cœur est éveillé » : même quand « je dors en galout », l'âme (« mon cœur ») est éveillée.

בִּמְקוֹמָהּ וּצְרִיכָה לַהֲשָׁבָה. וכמרז"ל אֲנִי יְשֵׁנָה בגלותא וְלִבִּי עֵר, דְּגַם כְּשֶׁאֲנִי יְשֵׁנָה בגלותא, הַנְּשָׁמָה (וְלִבִּי) הִיא עֵר.

Comment est-ce possible, puisque l'âme est revêtue dans un corps en galout ? Elle n'est que « située » en galout ; elle n'est pas « en état de galout ». C'est ainsi que le Zohar lit « Je dors, mais mon cœur veille » : je dors en galout, mais mon âme veille.

Car l'âme est « véritablement [mamach] une partie de D.ieu d'en haut ». Même lorsqu'elle est sur le mode de « mamach » au sens de « matérialité » [mamachout], c'est-à-dire revêtue d'un corps physique, elle est une partie de D.ieu d'en haut. Or on connaît la parole du Baal Chem Tov : quand on saisit une partie de l'essence, on la saisit tout entière. C'est pourquoi, même après sa descente et son revêtement dans le corps par la force de Celui qui « agit de façon merveilleuse », et même au temps de la galout, elle n'est pas en galout, etc.

דְּמִכְּיוָן שֶׁהַנְּשָׁמָה הִיא חֵלֶק אֱלוֹקָה מִמַּעַל מַמָּשׁ, דְּגַם כְּשֶׁהִיא בְּאֹפֶן ד"ממש" מִלְּשׁוֹן מַמָּשׁוּת הַיְנוּ שֶׁהִיא מְלוּבֶּשֶׁת בְּגוּף גַּשְׁמִי, הִיא חֵלֶק אֱלוֹקָה מִמַּעַל , וְיָדוּעַ מַאֲמַר הבעש"ט שֶׁכְּשֶׁאַתָּה תּוֹפֵס בְּמִקְצָת מִן הָעֶצֶם אַתָּה תּוֹפֵס בְּכֻלּוֹ, לָכֵן, גַּם לְאַחֲרֵי יְרִידָתָהּ וְהִתְלַבְּשׁוּתָהּ בְּגוּף בְּכֹחַ הַמַּפְלִיא לַעֲשׂוֹת, וַאֲפִילוּ בִּזְמַן הַגָּלוּת, אֵינָהּ בְּגָלוּת וכו'.

La raison en est que l'âme est « véritablement une partie de D.ieu d'en haut ». Elle le reste même quand elle devient assez « tangible » pour être revêtue d'un corps physique. Or, dit le Baal Chem Tov, qui saisit une partie de l'essence la saisit tout entière : l'âme reste liée à toute l'Essence de Hachem. Comme la lumière revêtue dans un récipient, elle ne peut donc pas être en galout. Que le corps et l'âme, deux opposés, soient unis, c'est l'œuvre de Hachem, qui « accomplit des prodiges ».

Sur cette base, on peut dire que l'expression « et ceux qui y reviennent » [vechavéha] ne désigne pas seulement une catégorie particulière au sein d'Israël, mais aussi l'âme de chacun d'Israël. Puisque l'âme n'est pas en galout, le terme de « délivrance » [pediya] ne s'applique pas à elle. Elle a pourtant besoin d'un retour : l'âme est revêtue dans le corps, au point d'être affectée par ce qui arrive au corps ; dès lors, par la galout du corps, l'âme aussi se trouve au lieu de la galout. C'est pourquoi elle a besoin d'un retour.

ועפ"ז יֵשׁ לוֹמַר, דְּהַלָּשׁוֹן ושבי' קאי לֹא רַק עַל סוּג מְיוּחָד שֶׁבְּיִשְׂרָאֵל, אֶלָּא גַּם עַל הַנְּשָׁמָה דכאו"א מִיִּשְׂרָאֵל. דְּמִכֵּיוָן שֶׁהַנְּשָׁמָה אֵינָהּ בְּגָלוּת, אֵין שַׁיָּךְ בָּהּ הַלָּשׁוֹן פדי'. אֶלָּא שאעפ"כ צְרִיכָה לַהֲשָׁבָה, כִּי מִכֵּיוָן שֶׁהַנְּשָׁמָה מְלוּבֶּשֶׁת בְּהַגּוּף, וְעַד שֶׁהִיא מִתְפַּעֶלֶת מִמְּאֹרְעֵי הַגּוּף, ע"י הַגָּלוּת דְּהַגּוּף, גַּם הַנְּשָׁמָה נִמְצֵאת בִּמְקוֹם הַגָּלוּת, וְלָכֵן צְרִיכָה לַהֲשָׁבָה.

Voici la réponse au premier volet de la cinquième question. Selon l'Admour Rachab, ושבי' désignait un groupe précis : les baalei téchouva. Dans cette nouvelle lecture, « ceux qui sont ramenés », c'est l'âme de chaque Juif. Elle est située en galout, au point d'être affectée par ce qui arrive au corps : il faut donc la ramener. Mais elle n'a pas besoin d'un processus de délivrance. Reste à comprendre le but de la galout.

ה) וְהִנֵּה יָדוּעַ שֶׁכַּוָּנַת הַיְרִידָה דְּהַגָּלוּת הִיא לְצוֹרֶךְ עלי'. שע"י הָעֲבוֹדָה בִּזְמַן הַגָּלוּת דַּוְקָא יהי' הַגִּילוּי דְּלֶעָתִיד שֶׁהוּא נַעֲלֶה יוֹתֵר מֵהַגִּלּוּי שהי' בִּזְמַן הַבַּיִת. וּכְיִתְרוֹן הָאוֹר מִן הַחוֹשֶׁךְ, שע"י הַחוֹשֶׁךְ נַעֲשֶׂה יִתְרוֹן בְּהָאוֹר, שֶׁהוּא נַעֲלֶה יוֹתֵר מִכְּמוֹ שהי' קֹדֶם. וְכָל שֶׁהַיְרִידָה (הַחוֹשֶׁךְ) הִיא לְמַטָּה יוֹתֵר, העלי' (יִתְרוֹן הָאוֹר) שֶׁעַל יָדָהּ, הִיא נַעֲלֵית יוֹתֵר. וּמִזֶּה מוּבָן, דְּמִכֵּיוָן שֶׁהַיְרִידָה דְּהַגָּלוּת הִיא בְּעִיקָּר בְּהַגּוּף (כנ"ל סְעִיף ד), לָכֵן, העלי' דלע"ל (הַנַּעֲשֵׂית ע"י הַיְרִידָה דְּהַגָּלוּת) שתהי' בְּהַגּוּף הִיא נַעֲלֵית יוֹתֵר מהעלי' שתהי' בְּהַנְּשָׁמָה.

Or, on sait que la descente de la galout a pour but une élévation [aliya]. C'est précisément par le service accompli au temps de la galout que viendra la révélation du futur, plus élevée que la révélation qui existait au temps du Beth HaMikdach. C'est « la supériorité de la lumière [qui vient] de l'obscurité » : par l'obscurité naît une supériorité dans la lumière, qui devient plus élevée qu'elle ne l'était auparavant. Plus la descente (l'obscurité) est basse, plus l'élévation (la supériorité de la lumière) qu'elle produit est haute. On en comprend que, puisque la descente de la galout touche principalement le corps (comme on l'a vu plus haut, section 4), l'élévation du futur (produite par la descente de la galout) qui aura lieu dans le corps est plus haute que l'élévation qui aura lieu dans l'âme.

La descente en galout, c'est-à-dire la destruction du Beth HaMikdach et la dispersion des Juifs, n'a qu'un but : les élever à un degré de sainteté plus haut qu'à l'époque du Beth HaMikdach. C'est le principe de « la supériorité de la lumière qui vient de l'obscurité » : la avoda [service de D.ieu] accomplie dans l'obscurité de la galout dépasse celle du temps de lumière. Plus la descente est profonde, plus la lumière atteinte est haute. Or seul le corps entre en état de galout. La lumière qu'il atteint doit donc dépasser celle de l'âme. Pour le montrer, le Rabbi compare cela à ce que l'âme accomplit en descendant dans le monde physique.

וְיוּבַן זֶה ע"פ הַמְבוֹאָר במק"א בְּעִנְיַן העלי' דְּהַנְּשָׁמָה שֶׁנַּעֲשֵׂית ע"י יְרִידָתָהּ לְמַטָּה, שֶׁיֵּשׁ בָּזֶה שְׁנֵי עִנְיָנִים. א', דעי"ז שֶׁגַּם בִּהְיוֹתָהּ לְמַטָּה וּמְלֻבֶּשֶׁת בַּגּוּף ונה"ב הִיא עוֹבֶדֶת אֶת ה', מִתְגַּלֶּה תּוֹקֶף הַהִתְקַשְּׁרוּת שֶׁלָּהּ עִם הקב"ה, שֶׁגַּם הַהֶעְלֵם וְהַהֶסְתֵּר דְּהַגּוּף ונה"ב אֵינוֹ יָכוֹל לְבַטֵּל ח"ו, וַאֲפִילוּ לֹא לַעֲשׂוֹת גֵּרָעוֹן

Cela se comprendra d'après ce qui est expliqué ailleurs sur l'élévation de l'âme produite par sa descente en bas : il y a là deux aspects. Premièrement, même lorsqu'elle est en bas, revêtue d'un corps et d'une âme animale [Néfech habahamit], elle sert Hachem ; par là se révèle la force de son attachement [hitkachrout] à HaKadoch Barou'h Hou, que même le voilement et l'occultation du corps et de l'âme animale ne peuvent annuler, à D.ieu ne plaise, ni même amoindrir. Deuxièmement, par le service de l'âme en

בְּהַהִתְקַשְּׁרוּת שֶׁלָּהּ. ב', שע"י עֲבוֹדַת הַנְּשָׁמָה לְמַטָּה נַעֲשֶׂה הַבֵּירוּר וְהַזִּכּוּךְ דְּהַגּוּף ונה"ב וְחֶלְקוֹ בָּעוֹלָם.

bas s'accomplissent le birour [tri qui dégage le bien] et l'affinement [zikoukh] du corps, de l'âme animale et de sa part dans le monde.

L'élévation de l'âme descendue ici-bas a deux aspects. D'abord, revêtue d'un corps et d'une âme animale, elle continue de servir Hachem : le voilement du monde physique ne peut ni rompre son lien avec Lui ni même l'affaiblir. Ensuite, par ce service, elle opère le birour [clarification] et l'affinement [zikoukh] de l'âme animale, du corps et de la part du monde avec laquelle elle est en contact.

וְהַחִילּוּק שֶׁבֵּין שְׁנֵי עִנְיָנִים אֵלּוּ הוּא, דִּבְעִנְיָן הא' – יִתְרוֹן הָאוֹר הוּא ע"י הַחוֹשֶׁךְ. וְהַיִּתְרוֹן הוּא, שע"י הַחוֹשֶׁךְ מִתְגַּלֶּה תּוֹקֶף הָאוֹר, שֶׁגַּם הַחוֹשֶׁךְ הכי גָּדוֹל אֵינוֹ מַעֲלִים לגבי'. משא"כ בְּעִנְיָן הב' – יִתְרוֹן הָאוֹר הוּא גַּם בְּהַחֹשֶׁךְ עַצְמוֹ, שֶׁהַחֹשֶׁךְ (דְּהַגּוּף ונה"ב וְהָעוֹלָם) נֶהְפַּךְ לְאוֹר. וְהַיִּתְרוֹן הוּא, שֶׁבִּכְדֵי לַהֲפוֹךְ אֶת הַחוֹשֶׁךְ לְאוֹר הוּא בְּכֹחַ הָעַצְמוּת שֶׁלְּמַעְלָה מֵהַגְּדֵרִים דְּאוֹר וְחוֹשֶׁךְ, וע"י הֲפִיכַת הַחוֹשֶׁךְ לְאוֹר, מִתְגַּלֶּה כֹּחַ הָעַצְמוּת.

La différence entre ces deux aspects est la suivante. Dans le premier aspect, la supériorité de la lumière vient par l'obscurité : par l'obscurité se révèle la force de la lumière, que même la plus grande obscurité ne voile pas. Dans le second aspect, en revanche, la supériorité de la lumière est aussi dans l'obscurité elle-même : l'obscurité (du corps, de l'âme animale et du monde) se transforme en lumière. Ici, la supériorité tient à ce que transformer l'obscurité en lumière relève de la force de l'essence [Atsmout], qui est au-delà des définitions de lumière et d'obscurité ; par la transformation de l'obscurité en lumière se révèle la force de l'essence.

Dans le premier cas, l'obscurité n'est pas transformée : elle sert seulement à révéler la force du lien, qui était là dès le départ. Dans le second, l'obscurité elle-même devient lumière, quand l'âme se sert du corps et du monde pour servir Hachem. Ce second aspect l'emporte. Changer l'obscurité en son opposé demande en effet une force qui vient de l'essence de Hachem, au-delà de ce qui distingue lumière et obscurité.

וִיתֵירָה מִזּוֹ, דעי"ז דַּוְקָא נִשְׁלֶמֶת הַכַּוָּנָה דִּנְתְאַוָּה הקב"ה לִהְיוֹת לוֹ ית' דִּירָה בַּתַּחְתּוֹנִים [דְּעִנְיָן נִתְאַוָּה הוּא בְּעַצְמוּתוֹ ית']. וְכַמְּבוֹאָר בְּתַנְיָא, שֶׁהַכַּוָּנָה בִּירִידַת הַנְּשָׁמָה לְמַטָּה הִיא לֹא בִּשְׁבִיל הַנְּשָׁמָה אֶלָּא בִּכְדֵי לְתַקֵּן אֶת הַגּוּף ונה"ב וְחֶלְקוֹ בָּעוֹלָם, כִּי עי"ז דַּוְקָא נִשְׁלֶמֶת הַכַּוָּנָה דִּדִירָה בַּתַּחְתּוֹנִים.

Bien plus, c'est précisément par là que s'accomplit l'intention pour laquelle HaKadoch Barou'h Hou a désiré avoir, Lui béni soit-Il, une demeure dans les mondes inférieurs [dira betachtonim] [car le désir (nitava) relève de Son Essence même, béni soit-Il]. Comme l'explique le Tanya, l'intention de la descente de l'âme ici-bas n'est pas pour l'âme elle-même : elle vise à rectifier le corps, l'âme animale et sa part dans le monde. C'est en effet précisément par là que s'accomplit l'intention de la dira betachtonim.

Il y a plus encore. Le but ultime de la création est le désir essentiel de Hachem d'avoir une demeure dans les mondes inférieurs [dira betachtonim]. L'Admour Hazakène l'explique : l'âme ne descend pas pour sa propre élévation, mais pour affiner l'âme animale, le corps et le monde physique. Ce travail accomplit le désir de Hachem, et révèle donc Son Essence même. Transformer l'obscurité en lumière « révèle » seulement que l'Essence est au-dessus de toute limite ; accomplir le but de la création révèle l'Essence elle-même. C'est pourquoi le second accomplissement surpasse le premier (voir la note 39).

וּכְמוֹ שֶׁהוּא בְּהַעֲלֵי' שע"י יְרִידַת הַנְּשָׁמָה לְמַטָּה, שֶׁעִקַּר הַעֲלֵי' הוּא הַבֵּירוּר וְהַזִּכּוּךְ דְּהַגּוּף וכו', עד"ז הוּא גַּם בְּהַעֲלֵי' דלע"ל ע"י הַיְרִידָה דְּהַגָּלוּת, שֶׁעִקַּר הַעֲלֵי' הִיא בְּהַגּוּף.

Et de même que pour l'élévation que produit la descente de l'âme ici-bas, l'essentiel de l'élévation est le birour [tri et clarification] et l'affinement [zikoukh] du corps, etc., il en va ainsi de l'élévation des temps futurs, produite par la descente de la galout : l'essentiel de l'élévation se situe dans le corps.

Le Rabbi revient à la galout. Comme la descente de l'âme dans le monde, la descente du Juif en galout accomplit avant tout l'affinement et l'élévation du corps. Cet accomplissement se révélera à la venue de Machia'h.

דְּהַיִּתְרוֹן שֶׁנַּעֲשָׂה בְּהַנְּשָׁמָה ע"י חוֹשֶׁךְ הַגָּלוּת הוּא גִּילוּי תּוֹקֶף הַהִתְקַשְּׁרוּת שֶׁלָּהּ, שֶׁהֲגַם שֶׁהִיא מְלוּבֶּשֶׁת בַּגּוּף וְהַגּוּף הוּא בְּגָלוּת מ"מ גַּם אָז הַנְּשָׁמָה אֵינָהּ בְּגָלוּת. וְהַיִּתְרוֹן שֶׁנַּעֲשָׂה בְּהַגּוּף הוּא שֶׁהַחֹשֶׁךְ דְּהַגּוּף כְּמוֹ שֶׁהוּא בְּגָלוּת (שֶׁהוּא חוֹשֶׁךְ גָּדוֹל יוֹתֵר מֵהַחֹשֶׁךְ שֶׁלּוֹ כְּמוֹ שֶׁהוּא מִצַּד עַצְמוֹ) נֶהְפַּךְ לְאוֹר, וִיתֵירָה מִזּוּ, דעי"ז שֶׁגַּם הַחוֹשֶׁךְ שֶׁלּוֹ כְּמוֹ שֶׁהוּא בְּגָלוּת נֶהְפַּךְ לְאוֹר, נִשְׁלֶמֶת הַכַּוָּונָה דְּדִירָה בַּתַּחְתּוֹנִים, בַּתַּחְתּוֹן שֶׁאֵין תַּחְתּוֹן לְמַטָּה מִמֶּנּוּ.

Car l'avantage que l'obscurité de la galout confère à l'âme est la révélation de la force de son attachement [hitkachrout] : bien qu'elle soit revêtue d'un corps, et que le corps soit en galout, même alors l'âme n'est pas en galout. Et l'avantage conféré au corps est que l'obscurité du corps tel qu'il est en galout (obscurité plus grande que celle du corps tel qu'il est par lui-même) se transforme en lumière [Or]. Bien plus : du fait que même son obscurité telle qu'elle est en galout se transforme en Or, l'intention de la dira betachtonim s'accomplit, dans le monde le plus bas qui soit.

La galout porte chacun des deux accomplissements à un degré supérieur. D'abord, l'âme garde son lien avec Hachem dans un corps qui est lui-même en galout : l'accomplissement est plus grand. Ensuite, elle transforme une obscurité de plus, celle de la galout. Elle fait ainsi une demeure pour Hachem dans un état du monde plus bas encore, révèle une lumière plus haute et accomplit plus pleinement le but de la création.

וְא בְּגָלוּת מ"מ גַּם אָז הַנְּשָׁמָה אֵינָהּ בְּגָלוּת. וְהַיִּתְרוֹן שֶׁנַּעֲשָׂה בְּהַגּוּף הוּא שֶׁהַחֹשֶׁךְ דְּהַגּוּף כְּמוֹ שֶׁהוּא בְּגָלוּת (שֶׁהוּא חוֹשֶׁךְ גָּדוֹל יוֹתֵר מֵהַחֹשֶׁךְ שֶׁלּוֹ כְּמוֹ שֶׁהוּא מִצַּד עַצְמוֹ) נֶהְפַּךְ לְאוֹר, וְיִתֵּרָה מִזּוֹ, דעי"ז שֶׁגַּם הַחוֹשֶׁךְ שֶׁלּוֹ כְּמוֹ שֶׁהוּא בְּגָלוּת נֶהְפַּךְ לְאוֹר, נִשְׁלֶמֶת הַכַּוָּונָה דְּדִירָה בַּתַּחְתּוֹנִים, בַּתַּחְתּוֹן שֶׁאֵין תַּחְתּוֹן לְמַטָּה מִמֶּנּוּ.

[...] est en galout, néanmoins, même alors, l'âme n'est pas en galout. L'avantage qui se produit dans le corps est le suivant : l'obscurité du corps, telle qu'elle est en galout (une obscurité plus grande que sa propre obscurité, telle qu'elle est par elle-même), se transforme en lumière [Or]. Plus encore : du fait que même son obscurité telle qu'elle est en galout se transforme en lumière, l'intention divine de la demeure dans les mondes inférieurs [dira betachtonim] s'accomplit pleinement, dans l'inférieur au-dessous duquel il n'en est pas de plus bas.

ו) וְהִנֵּה יָדוּעַ שלע"ל תהי' הַנְּשָׁמָה נִיזּוֹנִית מִן הַגּוּף. ועפ"ז יֵשׁ לוֹמַר, שלע"ל יהי' לְהַנְּשָׁמָה (לֹא רַק הַיִּתְרוֹן שֶׁנַּעֲשָׂה ע"י הַחוֹשֶׁךְ, אֶלָּא) גַּם הַיִּתְרוֹן הַבָּא מִן הַחוֹשֶׁךְ עַצְמוֹ. דַּהֲגַם שֶׁיִּתְרוֹן זֶה יהי' (בְּעִיקָּר) בְּהַגּוּף, גַּם הַנְּשָׁמָה תְּקַבֵּל מֵהַגּוּף יִתְרוֹן זֶה.

Or, il est connu que l'âme se nourrira du corps dans l'avenir. On peut dire, d'après cela, que dans le futur l'âme possédera (non seulement l'avantage qui se produit par l'obscurité, mais) aussi l'avantage qui provient de l'obscurité elle-même. En effet, bien que cet avantage doive se trouver (principalement) dans le corps, l'âme aussi le recevra du corps.

Le but de la création s'accomplit donc par le corps. Quel effet cela a-t-il sur l'âme ? Aujourd'hui, le corps reçoit sa vitalité de l'âme : elle lui est supérieure et doit l'affiner pendant la galout. Au temps de la guéoula [la délivrance finale], une fois cet affinement achevé, il apparaîtra que le but de la création s'accomplit par le corps. Le corps se montrera alors supérieur, et l'âme recevra de lui sa vitalité. Elle recevra du même coup l'avantage qu'il a acquis en changeant l'obscurité en lumière. Cet avantage reste d'abord celui du corps, mais l'âme en profitera à sa suite.

וע"ד הַיָּדוּעַ בְּעִנְיַן העלי' שֶׁנַּעֲשֵׂית בְּהַנְּשָׁמָה ע"י יְרִידָתָהּ לְמַטָּה בַּגּוּף ונה"ב, דְּנוֹסָף לָזֶה שע"י הַהֶעְלֵם וְהַהֶסְתֵּר דְּהַגּוּף ונה"ב מִתְעוֹרְרִים וּמִתְגַּלִּים כֹּחוֹת הַנֶּעֱלָמִים שֶׁל הַנְּשָׁמָה (שֶׁהָיוּ גַּם קֹדֶם יְרִידָתָהּ), הִנֵּה ע"י שֶׁהַנְּשָׁמָה מְבָרֶרֶת וּמְזַכֶּכֶת אֶת הַגּוּף ונה"ב, נַעֲשָׂה בָּהּ גַּם יִתְרוֹן וְהוֹסָפָה.

Il en va comme de ce que l'on sait de l'élévation qui se produit dans l'âme du fait de sa descente ici-bas, dans le corps et l'âme animale. Le voilement et l'occultation du corps et de l'âme animale éveillent et révèlent les forces cachées de l'âme (qui existaient déjà avant sa descente). Mais en outre, parce que l'âme opère le birour [clarification] du corps et de l'âme animale et les affine [zikoukh], il se produit aussi en elle un avantage et un ajout.

L'âme commence à recevoir cet avantage dès la galout. Surmonter les épreuves du monde révèle des forces cachées qu'elle possédait déjà. Mais elle atteint aussi un degré de sainteté nouveau, qu'elle n'avait pas avant de descendre.

כמ"ש מָשְׁכֵנִי אַחֲרֶיךָ נָרוּצָה, דע"י שנה"א פּוֹעֶלֶת שֶׁגַּם נה"ב יהי' לָהּ אַהֲבַת ה', שֶׁהָאַהֲבָה דנה"ב הִיא בְּדֶרֶךְ מְרוּצָה, עי"ז נַעֲשֶׂה נָרוּצָה גַּם בנה"א, אַחֲרֶיךָ נָרוּצָה לְשׁוֹן רַבִּים.

Comme il est dit : « Entraîne-moi, nous courrons après toi. » L'âme divine fait en sorte que l'âme animale, elle aussi, ait l'amour de D.ieu (et l'amour de l'âme animale est sur le mode de la course) ; par là, « nous courrons » [naroutsa] se produit aussi dans l'âme divine : « nous courrons après toi », au pluriel.

Un passouk de Chir HaChirim le montre : « Attire-moi, nous courrons après toi. » Pour l'Admour Hazakène, « attire-moi » désigne la révélation divine qui éveille l'amour naturel de l'âme divine pour Hachem. L'âme divine se sert de cet élan pour éveiller le même amour dans l'âme animale. Or l'âme animale se porte vers les choses avec plus de passion. Une fois éduquée à désirer la Divinité, elle court vers Hachem avec plus d'énergie encore. Revêtue en elle, l'âme divine court avec elle : d'où le pluriel « nous courrons ».

אֶלָּא שֶׁעַכְשָׁיו, מִכֵּיוָן שֶׁהַנְּשָׁמָה הִיא הַמַּשְׁפִּיעַ וְהַגּוּף הוּא הַמְקַבֵּל, יִתְרוֹן זֶה דְּהַנְּשָׁמָה (שֶׁמְּקַבֵּל מֵהַגּוּף) אֵינוֹ בִּשְׁלֵימוּת, וְהַשְּׁלֵימוּת דְּיִתְרוֹן זֶה יהי' לע"ל, מִכֵּיוָן שֶׁאָז תהי' הַנְּשָׁמָה נִיזּוֹנֶית מִן הַגּוּף.

Seulement, à présent, puisque c'est l'âme qui influe [machpia] et le corps qui reçoit [mekabel], cet avantage de l'âme (qu'elle reçoit du corps) n'est pas en sa plénitude. Cet avantage atteindra sa plénitude dans l'avenir, car alors l'âme se nourrira du corps.

Pourtant, avant la venue de Machia'h, c'est l'âme divine qui donne la vitalité, et celle qui donne ne peut pas recevoir pleinement. Elle ne recevra cet avantage en entier qu'à la venue de Machia'h, quand le corps donnera et que l'âme recevra.

ז) וְזֶהוּ צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפָּדֶה ושבי' בִּצְדָקָה, דְּזֶה שֶׁיִּשְׂרָאֵל נק' בְּשֵׁם צִיּוֹן הוּא ע"י שֶׁעוֹסְקִים בַּתּוֹרָה עֲבוֹדָה וגמ"ח, שֶׁהֵם כְּלָלוּת כָּל התומ"צ, שעי"ז הֵם נַעֲשִׂים בבחי' צִיּוּן מִלְּשׁוֹן סִימָן, דְּגַם כְּשֶׁנִּמְצָאִים בְּגָלוּת אֵינָם נֶאֱבָדִים ח"ו בֵּין הָאֻמּוֹת (וּבְדוּגְמַת דָּבָר שֶׁיֵּשׁ לוֹ סִימָן כִּפְשׁוּטוֹ, שע"י הַסִּימָן מַחֲזִירִים אוֹתוֹ לְבַעֲלָיו).

Tel est le sens de « Tsion sera rachetée par le jugement, et ceux qui y retournent par la tsédaka ». Si Israël est appelé du nom de Tsion, c'est parce qu'ils s'occupent de la Torah, du service et d'actes de bonté [guemilout 'hassadim], qui englobent l'ensemble de la Torah et des mitsvot. Ils deviennent ainsi « Tsion » au sens de « signe » [tsiyoun] : même lorsqu'ils se trouvent en galout, ils ne se perdent pas parmi les nations, à D.ieu ne plaise (comme un objet qui porte un signe au sens propre : grâce à ce signe, on le restitue à son propriétaire).

Le Rabbi peut maintenant lire le passouk en prenant ושבי' au sens de « ceux qui lui reviennent ». Il donne d'abord un sens nouveau au mot « Tsion ». Au début, il venait de metsouyanim et désignait les tsadikim. Mais tsiyoun signifie aussi « signe ». Quand les Juifs gardent la Torah et les mitsvot en galout, c'est un signe qu'ils ne se

sont pas fondus parmi les nations. Un objet perdu qui porte un signe se rend à son propriétaire ; de même, ce signe leur permet de revenir de la galout.

Plus encore : par leur service dans la Torah et les mitsvot au temps de la galout, il se produit en eux un avantage et une élévation qui les portent plus haut qu'ils n'étaient au temps du Beth HaMikdach. Cet avantage tient en deux choses. La première : le service au temps de la galout révèle (comme indiqué plus haut, section 5) la puissance et l'illimité [beli gvoul] de la lumière, que même l'obscurité la plus grande (l'obscurité de la galout, y compris l'obscurité redoublée et multipliée de la génération du talon de Machia'h) ne voile pas. Globalement, c'est la lumière qui est au-dessus des récipients [kelim] (la lumière qui demeure séparée), laquelle est sans limite ; néanmoins, elle reste définie dans le cadre de la lumière. La seconde : la transformation de l'obscurité en lumière révèle l'essence [Atsmout], qui est au-dessus des définitions de lumière et d'obscurité (comme indiqué plus haut).

וִיתֵירָה מִזּוֹ, שע"י עֲבוֹדָתָם בתומ"צ בִּזְמַן הַגָּלוּת נַעֲשֶׂה בָּהֶם יִתְרוֹן ועלי', לְמַעְלָה יוֹתֵר מִכְּמוֹ שֶׁהָיוּ בִּזְמַן הַבַּיִת. וְהַיִּתְרוֹן הוּא בִּשְׁנֵי עִנְיָנִים. א', שע"י הָעֲבוֹדָה בִּזְמַן הַגָּלוּת מִתְגַּלֶּה (כנ"ל סְעִיף ה) הַתּוֹקֶף והבל"ג דְּהָאוֹר, שֶׁגַּם חוֹשֶׁךְ הֲכִי גָּדוֹל (חוֹשֶׁךְ הַגָּלוּת, כּוֹלֵל גַּם הַחוֹשֶׁךְ כָּפוּל וּמְכֻפָּל שבדרא דעקבתא דמשיחא) אֵינוֹ מַעֲלִים לגבי'. דְּבִכְלָלוּת הוּא הָאוֹר שֶׁלְּמַעְלָה מֵהַכֵּלִים (הָאוֹר שֶׁבַּהַבְדָּלָה), שֶׁהוּא בְּלִי גְּבוּל. אֲבָל אעפ"כ הוּא מוּגְדָּר בְּגֶדֶר אוֹר. וב', שע"י הֲפִיכַת הַחוֹשֶׁךְ לְאוֹר מִתְגַּלֶּה הָעַצְמוּת שֶׁלְּמַעְלָה מֵהַגְּדֵרִים דְּאוֹר וְחוֹשֶׁךְ (כנ"ל).

Ce service en galout ne fait pas que préserver le lien : il élève les Juifs plus haut qu'à l'époque du Beth HaMikdach, de deux manières. D'abord, tenir face à l'obscurité, même celle de la dernière période de la galout, révèle la force illimitée de la lumière de l'âme. Se révèle alors un degré pour lequel l'obscurité n'est pas un voilement, car il y voit aussi une expression de Hachem. Cette lumière est sans rapport avec les limites du récipient. Elle reste pourtant définie, donc limitée, par le fait même d'être une lumière, incapable de percevoir le voilement de l'obscurité. C'est la révélation du koa'h habli gvoul, la capacité de Hachem d'être infini. Ensuite, transformer l'obscurité elle-même en lumière révèle l'essence de Hachem, au-delà de la lumière et de l'obscurité. Ce sont les deux accomplissements décrits plus haut.

Or, ce passouk, qui conclut et scelle la haftara « 'Hazon Yechayahou », [car le propos de Yechayahou est (comme son nom l'indique) la yechoua, jusqu'à la yechoua véritable qu'est la guéoula complète, après laquelle il n'est plus de galout ; c'est aussi ce que dit la suite du texte : « qu'il vit, etc., aux jours de, etc., 'Hizkiyahou », car HaKadoch Barou'h Hou voulut faire de 'Hizkiyahou le Machia'h], parle de l'élévation qui sera dans la guéoula future, et, en cela

וְהִנֵּה בַּפָּסוּק זֶה, הַסִּיּוּם וְהַחוֹתֵם שֶׁל הַהַפְטוֹרָה חֲזוֹן יְשַׁעְיָהוּ [דְּעִנְיָנוֹ שֶׁל ישעי' הוּא (כִּשְׁמוֹ) יְשׁוּעָה, וְעַד לִישׁוּעָה אֲמִיתִּית שֶׁהִיא הַגְּאוּלָה שְׁלֵימָה שֶׁאֵין אחרי' גָּלוּת. דְּזֶהוּ גַּם מַה שֶׁמַּמְשִׁיךְ בַּכָּתוּב אֲשֶׁר חָזָה גו' בִּימֵי גו' יְחִזְקִיָּהוּ, שֶׁבִּקֵּשׁ הקב"ה לַעֲשׂוֹת חִזְקִיָּהוּ מָשִׁיחַ], מְדַבֵּר בְּהָעִלּוּי שיהי' בַּגְּאוּלָה הָעֲתִידָה.

וּבָזֶה גּוּפָא – בְּעִילּוּי הב', שֶׁהוּא עִקַּר הַתַּכְלִית דְּהַגָּלוּת. וְזֶהוּ אוֹמְרוֹ תִּפָּדֶה ושבי', שֶׁעִלּוּי זֶה הוּא הֵן בְּהַגּוּף שֶׁיִּפָּדֶה מֵהַגָּלוּת (תִּפָּדֶה) וְהֵן בְּהַנְּשָׁמָה שֶׁתָּשׁוּב מִמָּקוֹם הַגּוֹלָה (ושבי').

même, de la seconde élévation, qui est la finalité essentielle de la galout. C'est pourquoi il dit « sera rachetée » et « ceux qui y retournent » : cette élévation concerne à la fois le corps, qui sera racheté de la galout (« sera rachetée »), et l'âme, qui reviendra du lieu de l'exil [makom hagola] (« ceux qui y retournent »).

Ce passouk, qui conclut la vision de Yechayahou, parle de la guéoula future. Plus précisément, il décrit son accomplissement ultime : la transformation de l'obscurité elle-même en lumière, but de la galout. Voici la réponse au second volet de la cinquième question : cet avantage touchera à la fois le corps, qui doit être délivré (« sera délivrée »), et l'âme, qu'il suffit de ramener du lieu de la galout (« ceux qui sont ramenés »). Le lien avec Machia'h se renforce encore. Le nom de Yechayahou est apparenté à yechoua [secours], dont l'expression ultime est la guéoula finale, qu'aucune galout ne suivra. Le livre s'ouvre aussi sur 'Hizkiyahou : selon la Guemara, Hachem voulait en faire le Machia'h, mais la génération n'en fut pas digne et le moment n'était pas venu.

וְזֶהוּ גַּם תִּפָּדֶה בְּמִשְׁפָּט ושבי' בִּצְדָקָה, דְּהָעִלּוּי שיהי' בְּהַגּוּף (תִּפָּדֶה) הוּא בְּמִשְׁפָּט, דְּכֵיוָן שֶׁהַגּוּף הי' בְּגָלוּת מַמָּשׁ והי' בּוֹ הָעִנְיָן דַּהֲפִיכַת הַחוֹשֶׁךְ לְאוֹר, לָכֵן, הַיִּתְרוֹן וְהָעִלּוּי שֶׁנַּעֲשָׂה עי"ז, מַגִּיעַ לוֹ ע"פ שׁוּרַת הַדִּין, בְּמִשְׁפָּט. משא"כ זֶה שֶׁהַנְּשָׁמָה שֶׁהָיְתָה רַק בִּמְקוֹם הַגּוֹלָה (ושבי') תִּתְעַלֶּה לַבְּחִינָה זוֹ, הוּא (לֹא ע"פ שׁוּרַת הַדִּין, אֶלָּא) בִּצְדָקָה.

C'est aussi le sens de « rachetée par le jugement, et ceux qui y retournent par la tsédaka ». L'élévation qui sera dans le corps (« sera rachetée ») est « par le jugement » : le corps a été en galout véritable et c'est en lui que s'est produite la transformation de l'obscurité en lumière ; l'avantage et l'élévation qui en résultent lui reviennent donc selon la stricte règle du droit, « par le jugement ». Mais l'âme ne se trouvait que dans le lieu de l'exil (« ceux qui y retournent ») : qu'elle s'élève à ce niveau se fait (non selon la stricte règle du droit, mais) « par la tsédaka ».

Voici la réponse à la quatrième question. Le corps est entré en état de galout et a vécu lui-même la transformation de l'obscurité en lumière. La révélation de l'Essence de Hachem lui revient donc en toute justice : d'où « sera délivrée par la justice ». L'âme, qui ne peut pas être en état de galout, n'avait pas d'obscurité propre à transformer ; il suffit de la ramener. Elle ne peut donc pas mériter cette révélation ultime. Hachem la lui accorde « par la tsédaka », en lui permettant de la recevoir du corps. L'éditeur note que c'est l'explication finale du passouk : « Tsion » n'y désigne plus seulement les tsadikim, mais le corps et l'âme de tout Juif qui accomplit les mitsvot en galout.

ושבי'). וְזֶהוּ גַּם תִּפָּדֶה בְּמִשְׁפָּט ושבי' בִּצְדָקָה, דְּהָעִלּוּי שיהי' בְּהַגּוּף (תִּפָּדֶה) הוּא בְּמִשְׁפָּט, דְּכֵיוָן שֶׁהַגּוּף הי' בְּגָלוּת מַמָּשׁ והי' בּוֹ הָעִנְיָן

« **Et ses captifs** »**).** Tel est aussi le sens de « sera rachetée par le droit [michpat], et ses captifs par la tsédaka ». L'élévation qui surviendra au corps (« sera rachetée ») se fait « par le droit ». Le corps, en effet,

דַּהֲפִיכַת הַחוֹשֶׁךְ לְאוֹר, לָכֵן, הַיִּתְרוֹן וְהָעִלּוּי שֶׁנַּעֲשָׂה עי"ז, מַגִּיעַ לוֹ ע"פ שׁוּרַת הַדִּין, בְּמִשְׁפָּט. משא"כ זֶה שֶׁהַנְּשָׁמָה שֶׁהָיְתָה רַק בִּמְקוֹם הַגּוֹלָה (ושבי') תִּתְעַלֶּה לַבְּחִינָה זוֹ, הוּא (לֹא ע"פ שׁוּרַת הַדִּין, אֶלָּא) בִּצְדָקָה.

se trouvait véritablement en galout, et c'est en lui que s'est opérée la transformation de l'obscurité en lumière. C'est pourquoi l'avantage et l'élévation qui en résultent lui reviennent selon la stricte mesure du droit : « par le droit ». En revanche, que la néchama, qui se trouvait seulement dans le lieu de la galout (« et ses captifs »), s'élève à ce degré, cela se fait (non selon la stricte mesure du droit, mais) « par la tsédaka ».

On en conclurait que l'élévation du corps l'emporte en tout. Le Rabbi montre pourtant que l'âme garde un avantage.

וְלִכְאוֹרָה יֵשׁ לְהוֹסִיף, שֶׁבַּפְּרָט אֶחָד יֵשׁ יִתְרוֹן בהעלי' דְּהַנְּשָׁמָה עַל העלי' דְּהַגּוּף. שהעלי' דְּהַגּוּף, שֶׁהִיא בְּמִשְׁפָּט (הַיְנוּ שהעלי' הִיא ע"פ חֶשְׁבּוֹן דְּטַעַם וָדַעַת), יֵשׁ בָּזֶה אֵיזוֹ מִדִּידָה וְהַגְבָּלָה, משא"כ העלי' דְּהַנְּשָׁמָה, שֶׁהִיא בִּצְדָקָה, הִיא לְמַעְלָה מִכָּל מִדִּידָה וְהַגְבָּלָה.

Il semble que l'on puisse ajouter ceci : sur un point précis, l'élévation de la néchama l'emporte sur celle du corps. L'élévation du corps, qui se fait « par le droit » (c'est-à-dire selon un calcul de raison et de compréhension), comporte une certaine mesure et une certaine limite. L'élévation de la néchama, au contraire, qui se fait « par la tsédaka », est au-dessus de toute mesure et de toute limite.

L'élévation du corps est méritée : elle dépend d'un calcul logique, qui établit s'il en est digne. Elle reste donc limitée d'une certaine manière. Celle de l'âme vient de la tsédaka, qui ne regarde pas les mérites : elle est au-delà de toute limite. L'éditeur relève que cela rejoint l'explication de l'Admour Rachab, au début du maamar, sur la supériorité de la délivrance des baalei téchouva. Le Rabbi semble l'avoir placée là précisément pour éclairer ce point.

וְאֵין מִקְרָא יוֹצֵא מִידֵי פְּשׁוּטוֹ, וְעַד שֶׁדַּוְקָא עַל יְדֵי לִימוּד הַפְּשָׁט מִתְגַּלֶּה הָעֶצֶם דְּתוֹרָה, כִּי פְּשַׁט הוּא בָּעוֹלָם העשי', שֶׁבּוֹ דַּוְקָא נִשְׁלֶמֶת הַכַּוָּנָה דְּדִירָה בַּתַּחְתּוֹנִים. וְלִכְאוֹרָה י"ל דְּזֶהוּ גַּם הַטַּעַם (בִּפְנִימִיּוּת הָעִנְיָנִים) דְּזֶה שֶׁהַלִּמּוּד עִם תשב"ר, הֶבֶל שֶׁאֵין בּוֹ חֵטְא, הוּא דַּוְקָא ע"פ הַפְּשָׁט.

Or, « un passouk ne sort pas de son pchat [sens littéral] ». Bien plus : c'est précisément par l'étude du pchat que se révèle l'essence de la Torah. Le pchat relève en effet du monde d'Assia [Action], et c'est précisément là que s'accomplit l'intention d'une demeure dans les mondes inférieurs [dira betachtonim]. Il semble que l'on puisse dire que c'est aussi la raison (dans la dimension intérieure des choses) pour laquelle l'étude avec les jeunes écoliers [tinokot chel beit raban], « le souffle où il n'y a pas de faute », se fait précisément selon le pchat.

Le Rabbi conclut sur un principe : « Un passouk ne se détache jamais de son pchat [sens littéral]. » Or c'est le niveau le plus simple de la Torah qui en révèle l'essence. Les quatre niveaux d'interprétation correspondent aux quatre mondes, et le pchat correspond au monde physique d'Assia [Action]. C'est là que s'accomplit la dira betachtonim, une demeure ici-bas pour l'Essence même de Hachem. C'est aussi pourquoi les enfants étudient le pchat. La raison simple est que leur intelligence n'est pas encore prête pour les niveaux plus avancés. Mais il y en a une autre : les jeunes écoliers ont « un souffle exempt de faute ». Leur voix pure, qui représente l'Essence pure de Hachem, sert à révéler l'essence de la Torah. Cette primauté du sens simple vaut aussi pour notre passouk.

וי"ל שֶׁכֵּן הוּא גַּם בְּנוֹגֵעַ לְעִנְיָנֵנוּ – הַפָּסוּק צִיּוֹן בְּמִשְׁפָּט תִּפָּדֶה ושבי' בִּצְדָקָה, שֶׁעִקַּר הָעִנְיָן בָּזֶה הוּא פֵּירוּשׁ הַפָּסוּק כִּפְשׁוּטוֹ, הפדי' וְהַיְצִיאָה מֵהַגָּלוּת בְּפַשְׁטוּת בַּגְּאוּלָה הָאֲמִיתִּית וְהַשְּׁלֵימָה ע"י מָשִׁיחַ צִדְקֵנוּ, בְּקָרוֹב מַמָּשׁ בעגלא דידן.

On peut dire qu'il en va de même pour notre sujet, le passouk « Sion sera rachetée par le droit, et ses captifs par la tsédaka » : l'essentiel y est l'explication du passouk selon son sens simple. Il s'agit du rachat et de la sortie de la galout au sens propre, dans la guéoula véritable et complète, par Machia'h, notre juste, véritablement bientôt et rapidement, de nos jours.

Au-delà du détail des degrés que nous atteindrons, l'essentiel reste la venue effective de Machia'h, qui nous fera sortir de la galout par la guéoula véritable et complète, très bientôt, de nos jours.

SYNTHÈSE

Établie par intelligence artificielle à partir du maamar.

La leçon

Le passouk distingue deux délivrances. Le corps est en galout ; l'âme ne l'est jamais. Elle est seulement hors de sa place, car elle reste une partie de D.ieu d'en haut. La descente vise une élévation : l'âme y révèle la force de son attachement à Hachem, et surtout l'obscurité du corps et du monde se transforme en lumière. C'est ainsi que se réalise la demeure dans les mondes inférieurs [dira betachtonim]. Le corps recevra son élévation « par le jugement », en droit ; l'âme reviendra « par la tsédaka », au-delà de toute mesure. Au sens simple : la guéoula réelle, par Machia'h.

Dans le service d'Hachem

Le service au temps de la galout n'est pas un pis-aller. Étudier, prier, accomplir une mitsva quand tout voile la lumière révèle une force que l'époque du Beth HaMikdach ne montrait pas. L'essentiel n'est pas de s'élever hors du monde, mais d'affiner le corps, l'âme animale et sa part dans le monde. Le maamar ajoute que l'étude du pchat [sens littéral], ancrée dans le concret, révèle l'essence de la Torah.

Avec soi-même

L'âme n'est jamais en galout. Même au plus bas, le lien avec Hachem reste intact : rien ne peut l'annuler, ni même l'amoindrir. Les obstacles du corps et de l'âme animale ne sont pas une défaite, ils sont la matière même du travail. Plus l'obscurité est épaisse, plus la lumière qui en sort est haute. Celui qui se sent captif garde la voie de la téchouva, accueillie au-delà de toute mesure.

Avec les autres

Le maamar appelle Tsion ceux qui s'occupent de la Torah, du service et des actes de bonté. Il explique aussi « chavéha » de deux manières : les captifs du corps et de l'âme animale, délivrés par la téchouva et la tsédaka ; et l'âme, qui n'est pas en galout mais revient du lieu de l'exil. Dans ce second sens, son élévation se fait par la tsédaka, au-delà de toute mesure. Le maamar n'en tire pas d'application précise envers la famille ou le prochain.